



Saint-Sylvestre  
www.st-sylvestre.org

# Entre les branches

Année 15 , no 5 Juin 2021

## Municipalité

### Bureau

Le bureau municipal et le bureau de fabrique seront fermés les lundis 24 juin et 1er juillet pour les jours fériés

### GROS REBUTS

La collecte des gros rebus se fera une seule fois en 2021, soit **vendredi le 18 juin**.

Nous vous demandons de mettre au chemin vos gros rebus la veille.

### PERMIS DE BRÛLAGE

Vous devez faire la demande d'un permis et ce 48 heures avant de faire brûler branches, matériaux, etc. Ce permis est GRATUIT.

Pour toute demande ou information, communiquez avec messieurs Gilles Chabot 418-389-5961 ou Pierre Therrien au 418-390-2790



### Journée crème-molle

Et oui, l'équipe du Frisson de St-Gervais viendra passer une journée dans notre village le 15 juin 2021.

L'activité est ouverte à tous et est mise en œuvre par le CHSLD en collaboration avec l'école l'Astrale dans le but de mettre du soleil en ce temps de pandémie.

Venez en grand nombre pour vous offrir une molle de la grandeur de votre choix. **Rendez-vous à la cours d'église de St-Sylvestre le 15 juin 2021.**





## Travaux importants à venir

**-Sur le rang Ste-Catherine (secteur nommé le vieux Ste-Catherine) et le rang St-Paul**

Nous ferons la réfection de deux tronçons d'environ 1 kilomètre dans le rang Ste-Catherine et dans le rang St-Paul. Des travaux d'urgence étaient nécessaires dans ces secteurs.

### **Prolongement du réseau d'égouts dans la côte du village**

Les travaux débuteront vers le 1<sup>er</sup> juin et dureront plusieurs mois. La route de détour sera ouverte par l'entrepreneur au moment opportun. Nous vous demandons du civisme et de la patience sur cette route de détournement. Les véhicules lourds y seront interdits.

**Le grader et le calcium passeront sur nos routes en début juin.**

[Nous vous demandons d'être prudents et patients en présence des travailleurs.](#)

### **Terre de remplissage**

Les citoyens qui désirent avoir de la terre de remplissage provenant de la côte du village doivent donner leur nom à Jacinthe (418-596-2384 \*3) à la municipalité.

### [Réunion de conseil, lundi le 7 juin 2021](#)

Il est possible pour les citoyens d'assister à la réunion de conseil de façon virtuelle avec le lien zoom ci-dessous. Il suffit de vous connecter à 20h.

<https://us02web.zoom.us/j/83954512161>

ID de réunion : 839 5451 2161

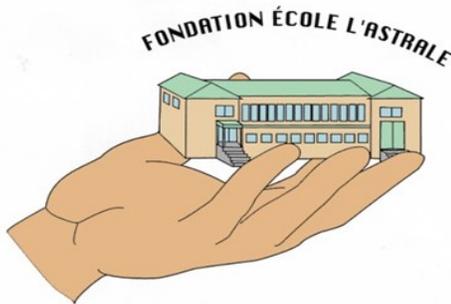
À l'ordre du jour les points suivants :

- a. Travaux rang St-Paul sur une longueur de 1 kilomètre
- b. Mandater l'ingénieur Charles Jacques pour la supervision des travaux dans le rang St-Paul et dans le vieux Ste-Catherine
- c. Cabane de balle : mandater l'entrepreneur pour faire la dalle de béton
- d. Attribution des surplus accumulés de l'année 2020
- e. Attribution du solde non affecté du règlement d'emprunt 114-2018
- f. Vote par correspondance pour les électeurs et les électrices non domiciliés
- g. Vote par correspondance pour les personnes ayant 70 ans et plus
- h. Règlement sur la gestion contractuelle

L'ordre du jour est sujet aux ajouts ou aux changements.

Toute personne qui voudra poser des questions pourra le faire par écrit, en cliquant sur « Discussion » ou « Chat » au moment opportun.

## OYÉ! OYÉ! RAMASSAGE DE CANETTES VIDES!



Dans l'avant-midi du 3 juillet prochain, des bénévoles passeront chez vous pour ramasser vos canettes et bouteilles vides. Tous les fonds recueillis iront à nos élèves de l'école l'Astrale. Alors, d'ici là, si vous voulez nous garder vos canettes et bouteilles consignées, ce serait vraiment chouette!

Pour plus de détails, ou pour nous offrir votre aide avec la cueillette et/ou le tri, veuillez contacter Maxine Pâquet-Lessard au 418-997-4697. Merci pour votre généreux appui!

## FADOQ

Bravo à vous les 37 fidèles participants au Défi <<Chaque minute compte>>. Vous êtes remarquables par votre persévérance et votre solidarité.

L'assemblée du secteur Nouvelle-Beauce aura lieu le 28 mai et l'assemblée générale RQCA se tiendra le 8 juin par visioconférence. Nous vous informerons lorsqu'il y aura des développements au sujet de notre assemblée générale du Club. Espérons qu'il sera possible de participer aux activités estivales de pétanque et de palet; nous vous informerons le plus tôt possible.



### **BIBLIOTHÈQUE LA RENCONTRE**

824 rue Principale - Tél. : (418) 596-2427

Heures d'ouverture: **mardi**, 13h à 16h, **jeudi**, 19h à 20h30, et **dimanche**, 10h à 11h30

Courriel : [bibliorencontre@gmail.com](mailto:bibliorencontre@gmail.com)

Web : <http://www.bibliothequelarencontre.com>

**Facebook** : Bibliothèque de Saint-Sylvestre

Le local de la bibliothèque est à nouveau ouvert aux abonnés aux heures normales d'ouverture... jusqu'à nouvel ordre. Les mesures sanitaires sont toujours en vigueur : port du masque, désinfection des mains, distance de deux mètres et pas plus de 5 abonnés dans le local en même temps.

La Rencontre est toujours à la recherche de bénévoles. Que vous soyez homme ou femme de 14 ou 94 ans, votre engagement de moins de 2 heures par mois serait très apprécié. Vous pouvez choisir de donner du temps au comptoir, à l'enregistrement, au classement, aux activités culturelles, à l'informatique, etc. Si vous êtes intéressé de joindre une équipe dynamique de dévoués bénévoles, laissez-nous vos coordonnées au comptoir de la bibliothèque ou par courriel ou par téléphone.

**Municipalité de Saint-Sylvestre**

**AVIS PUBLIC**

**Rapport financier 2020**



Mot du Maire

Lors de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Sylvestre du lundi le 3 mai 2021, le rapport financier de l'année 2020 a été déposé par le vérificateur externe. Fidèle à notre engagement d'assurer une grande transparence de l'administration municipale et conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, la Municipalité s'engage à vous présenter les faits saillants du rapport financier 2020, ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant.

Étienne Parent, Maire

Rapport financier

L'exercice financier de 2020 s'est terminé avec des revenus de fonctionnement se chiffrant à 2 597 079\$ comparativement aux dépenses de 2 352 135 \$ tel qu'audité par l'auditeur indépendant.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, coût des terrains vendu, etc.), les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2020 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 445 208 \$.

La Municipalité détient un excédent accumulé non affecté à pareille date de 445 208 \$.

Rapport de l'auditeur externe

Les états financiers de 2020 ont été vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton en date du 19 avril 2021. Dans le cadre de cette vérification, l'auditeur a, conformément à la loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité

Suite à la réalisation du mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant est d'avis que « les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-Sylvestre et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

Donné à Saint-Sylvestre, le 1<sup>er</sup> juin 2021

Marie-Lyne Rousseau

Directrice générale et secrétaire-trésorière

## Municipalité de Saint-Sylvestre

### **AVIS PUBLIC DE CONSULTATION ÉCRITE**

**Avis public est donné de ce qui suit :**

Lors d'une séance tenue le 12 MAI 2021 le Conseil a adopté

LES PROJETS DE RÈGLEMENTS

**N° 146-2021** MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N°03-97 VISANT À :

**AGRANDIR L'AFFECTATION RÉCRÉOTOURISTIQUE R1 À MÊME LES AFFECTATIONS DE VILLÉGIATURE V1 ET AGRICOLE AF1**

**N° 147-2021** MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°05-97 VISANT À :

**AGRANDIR LA ZONE 43R À MÊME LES ZONES 15V ET 8AF**

**N° 148-2021** MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°05-97 VISANT À :

**AJOUTER DES USAGES À LA CLASSE USAGE EXTENSIFS (Rb)  
MODIFIER LA DÉFINITION D'UNE HABITATION BIFAMILIALE ISOLÉE**

1. Une consultation écrite aura lieu **du 8 juin 2021, au 22 juin 2021**. Le conseil doit remplacer l'assemblée publique de consultation pour ces projets par un appel de commentaires écrits, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des services sociaux du 2 octobre 2020.

2. Le projet de règlement **N°146-2021 concerne** l'affectation agricole AF1, villégiature V1 et récréotouristique R1

3. Le projet de règlement N°147-2021 concerne les zones 8AF, 15V et 43R.

4. Le projet de règlement N°148-2021 concerne :

- VISANT À AJOUTER DES USAGES À LA CLASSE USAGE EXTENSIFS (Rb)
- MODIFIER LA DÉFINITION D'UNE HABITATION BIFAMILIALE ISOLÉE

5. Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau de la municipalité, situé au **423B, rue Principale** aux heures normales de bureau et sur le site internet en suivant le lien suivant : <http://www.st-sylvestre.org/?page=avis-publics#>

6. Les projets de règlements N°146-2021 et 147-2021 ne contiennent pas des dispositions propres à un règlement d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

7. Le projet de règlement N° 148-2021 contient des dispositions propres à un règlement d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

8. Toute personne peut transmettre des commentaires écrits sur ces projets de règlements, par courriel au service d'urbanisme : [urbanisme@st-sylvestre.org](mailto:urbanisme@st-sylvestre.org) pendant une période de 15 jours soit du 8 juin au 22 juin 2021 inclusivement.

9. En conséquence, après la tenue de la présente consultation écrite, le conseil de la municipalité prendra connaissance des commentaires écrits reçus et il pourra adopter un Second projet de règlement. Ce Second projet pourra tenir compte des commentaires écrits reçus pendant cette période de consultation écrite.

Donné à Saint-Sylvestre, 18 mai 2021

*Marie-Lyne Rousseau*  
Marie-Lyne Rousseau  
Dir. Gén. et Sec.-très.

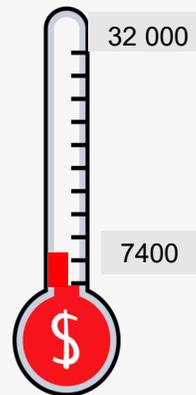
# Organismes

## C.V.A.

Nous remercions ceux qui ont déjà contribué à la C.V.A. en date du 26 mai nous avons 7400\$ de récolté.

Nous vous rappelons que même si la période intensive est terminée, nous avons besoin de votre soutien pour notre église.

**À noter que les messes reprennent le 6 juin à St-Sylvestre**



### *Pensée à méditer*

*« Le jour où le pouvoir de l'amour dépassera l'amour du pouvoir, le monde connaîtra la paix. »*

*-Gandhi*

### Articles pour le mois de juillet

**La date limite pour envoyer vos articles est mardi le 15 juin 2021.**

**À noter qu'il n'y a pas de journal en août.**

Veillez les envoyer à l'adresse courriel :

[loisirs@st-sylvestre.org](mailto:loisirs@st-sylvestre.org)

### **Journée mondiale de la bienveillance envers les aînés le 15 juin**

Cette journée veut souligner la lutte contre la maltraitance envers les personnes aînées. Elle est associée au port du **ruban mauve**, symbole officiel de la cause.

À cette occasion, une vidéo à laquelle participent des aînés et des intervenants de la région de Chaudière-Appalaches sera diffusée sur différentes plateformes internet : CPAL (Carrefour des Personnes Aînées de Lotbinière) Facebook, YouTube).

Le **15 juin**, posons un geste concret de **BIENVEILLANCE**



## Terrain de jeux

N'oubliez pas d'inscrire vos enfants au terrain de jeux, soit en personne au bureau municipal, par téléphone au 418-596-2384 poste 2 ou encore sur notre site: [www.st-sylvestre.org](http://www.st-sylvestre.org)



## BASE-BALL POUR LES 5 à 12 ANS



À partir du 29 juin, les jeunes qui voudront participer pourront se présenter au terrain de balle à **tous les mardis dès 18h30** (annulé en cas de pluie).

## PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION

Avec la belle saison qui arrive, les projets de construction et de rénovations (intérieurs ou extérieurs) se manifestent. Nous vous rappelons la nécessité d'avoir un permis pour effectuer vos travaux. Nous vous demandons de faire votre demande 1 mois avant le début de vos travaux. Nous vous remercions de votre collaboration.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec Mme Jacinthe Létourneau, par téléphone au 418-596-2384 poste 3 ou par courriel à l'adresse suivante : [urbanisme@st-sylvestre.org](mailto:urbanisme@st-sylvestre.org)



## Nouvelles heures d'ouverture pour juillet et août

Lundi	8 h 30 - 20 h
Mardi	8 h 30 - 20 h
Mercredi	8 h 30 - 20 h
Jeudi	8 h 30 - 20 h
Vendredi	8 h 30 - 15 h
Samedi	8 h 30 - 12 h
Dimanche	Fermé

Laurier Berthiaume, Marie-Josée Roy, propriétaires affiliés à



475 Rue Principale  
Saint-Patrice-de-Beaurivage, (QC) G0S 1B0  
418.596-2409



**Coop de solidarité santé**  
DU SUD DE LOTBINIÈRE

## VACANCES ESTIVALES DE VOS MÉDECINS

**Dr Louis Duquette: 19 au 30 juillet**

**Dre Suzanne Beaugard : 23 au 7 juillet**  
Tous les vendredis du 23 juin au 3 septembre

**Dre Claire Nantel : 12 au 17 Juillet et du 16 au 28 août**

**Linda Blondeau : 24 juin au 4 juillet et du 9 au 14 août**

# JE SÉCURISE MA PISCINE, C'EST MA RESPONSABILITÉ

## AMÉNAGEZ VOTRE PISCINE DE FAÇON SÉCURITAIRE

### Piscine hors terre

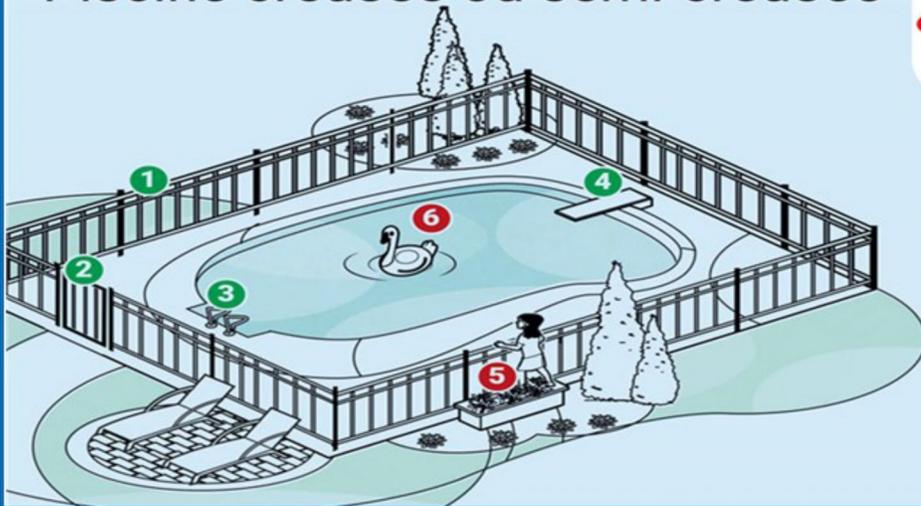
- 1 **Barrière** d'au moins 1,2 m (4 pi)
- 2 **Porte** avec système de fermeture et verrouillage automatique
- 3 **Échelle** pour entrer dans l'eau et en sortir
- 4 **Système de filtration** installé sous la terrasse ou à au moins 1 m (3 pi 3 po) de la piscine



#### Ce qu'il ne faut pas faire :

- 5 Aménager la cour de telle sorte que des objets permettent à un enfant de grimper par-dessus l'enceinte et d'accéder à la piscine.
- 6 Laisser flotter dans l'eau des objets susceptibles d'attirer un enfant en dehors des heures de baignade.

### Piscine creusée ou semi-creusée



- 1 **Clôture** d'au moins 1,2 m (4 pi) de hauteur qui entoure tous les côtés
- 2 **Porte** avec système de fermeture et verrouillage automatique
- 3 **Échelle ou escalier** (avec ou sans rampe)
- 4 **Tremplin :**
  - 0,5 m (1 pi 8 po) au-dessus de la surface de l'eau ;
  - 3 m (9 pi 8 po) d'eau devant ;
  - 4,5 m (14 pi 8 po) entre le bout du tremplin et le fond de la piscine.

## Modification au règlement

Entrerons en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021

- Fin des droits acquis pour les piscines construites avant le 1<sup>er</sup> novembre 2010.
- Les piscines dotées d'un plongoir devront être conforme à la norme BNQ 9461-100.
- Nouvelles règles en matière de contrôle d'accès.

**N'oubliez pas de demander votre permis municipale.**

urbanisme@st-sylvestre.org ou 418-596-2384 poste 3

Ce document n'a aucune valeur légale, toujours se référer au texte de loi applicable.